

MANDATS SIMPLE

Honoraires de transaction partagés entre le vendeur et l'acquéreur

Prix de vente hors honoraires :

Jusqu'à 49 999 €

De 50 000 € à 69 999 €

De 70 000 € à 89 999 €

De 90 000 € à 114 999 €

De 115 000 € à 144 999 €

De 145 000 € à 169 999 €

De 170 000 € à 189 999 €

De 190 000 € à 224 999 €

De 225 000 € à 249 999 €

De 250 000 € à 284 999 €

A partir de 285 000 €

Charge vendeur

2 750 € TTC

3 250 € TTC

3 475 € TTC

3 950 € TTC

4 450 € TTC

4 950 € TTC

5 450 € TTC

5 950 € TTC

6 450 € TTC

6 950 € TTC

2,50 % TTC

Charge acquéreur

2 750 € TTC

3 250 € TTC

3 475 € TTC

3 950 € TTC

4 450 € TTC

4 950 € TTC

5 450 € TTC

5 950 € TTC

6 450 € TTC

6 950 € TTC

2,50 % TTC

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.



HONORAIRES TRANSACTION AU 01/09/2020
Agence : 2 rue Marius Campistron 32 600 L'ISLE JOURDAIN

MANDATS EXCLUSIF

Prix de vente hors honoraires :

Honoraires de transaction partagés entre le vendeur et l'acquéreur

Jusqu'à 49 999 €

Charge vendeur

Charge acquéreur

2 450 € TTC

2 450 € TTC

De 50 000 € à 69 999 €

2 950 € TTC

2 950 € TTC

De 70 000 € à 89 999 €

3 175 € TTC

3 175 € TTC

De 90 000 € à 114 999 €

3 650 € TTC

3 650 € TTC

De 115 000 € à 144 999 €

4 150 € TTC

4 150 € TTC

De 145 000 € à 169 999 €

4 650 € TTC

4 650 € TTC

De 170 000 € à 189 999 €

5 150 € TTC

5 150 € TTC

De 190 000 € à 224 999 €

5 650 € TTC

5 650 € TTC

De 225 000 € à 249 999 €

6 150 € TTC

6 150 € TTC

De 250 000 € à 284 999 €

6 650 € TTC

6 650 € TTC

A partir de 285 000 €

2,25 % TTC

2,25 % TTC

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

ESTIMATION (dossier par logiciel professionnel d'évaluation immobilière)



Sans remise de dossier →
Remise dossier complet →

GRATUITE
*OFFERTE dans le cadre d'un mandat de vente signé avec le mandataire
*200 € TTC dans les autres cadres



HONORAIRES LOCATION AU 01/09/2020

Agence : 2 rue Marius Campistron 32 600 L'ISLE JOURDAIN

LOCATION : Habitation ou mixtes (soumis à la loi 6. Juillet. 89, Art.5)

- HONORAIRES A LA CHARGE DU BAILLEUR

1 mois du loyer Hors Charges (Dossier complet avec rédaction du bail + état des lieux)

- HONORAIRES A LA CHARGE DU PRENEUR

1 mois du loyer Hors Charges (Dossier complet avec rédaction du bail + état des lieux)

[Décret N° 2014-890 du 1er aout 2014 pour information.](#)

NEGOCIATION ET ENTREMISE à la charge exclusive du Bailleur

1 € TTC* / m2 habitable à la charge du Bailleur

VISITE, CONSTITUTION DU DOSSIER LOCATAIRE, REDACTION DU BAIL

8 € TTC* / m2 habitable à la charge du locataire

HONORAIRES DE REDACTION D'ETAT DES LIEUX

3 € TTC* / m2 habitable à la charge du Bailleur

3 € TTC* / m2 habitable à la charge du Locataire

*Plafonnement des honoraires location Décret N° 2014-890 du 1^{er} aout 2014

(les honoraires LOCATION ne pourront pas excéder les montants du décret 2014-890 du 1^{er} aout 2014 ci-dessus)

Tous les honoraires de gestion et de location sont **déductibles** des revenus fonciers

GESTION LOCATIVE:

7,08 % TTC du loyer + charges (comptes rendus et règlements mensuel)

GARANTIE LOYERS IMPAYÉS + DÉTÉRIORATION IMMOBILIÈRE :

1,90 % TTC du loyer + charges

REMISE AU VOLUME:

- Exemple : Loyers quittancés supérieurs à 2 500€ = **5.88 % TTC** (hors G.L.I. et pour un même bailleur)

Tous les honoraires de gestion et de location sont **déductibles** des revenus fonciers

ENTREPRISES ET COMMERCES

Vente Locaux commerciaux ou professionnel Entrepôts – Locaux industriels Immeubles de rapport	} }	8 % HT (9,60% TTC) : < 50 000 € 7 % HT (8,40 % TTC) : de 50 001 € à 500 000 € 6 % HT (7,20% TTC) : Au-dessus de 500 000 €
Cession Fonds de commerce et Cession de parts sociales ou d'action	} }	8 % HT (9,60 % TTC) : de 0€ à 100 000€ 7 % HT (8,40 % TTC) de 101 000€ à 500 000€ 6 % HT (7,20 % TTC) au-dessus de 500 000€
Droit au Bail/ Agencement et équipement	} }	8 % HT (9,60 % TTC) : < 50 000€ + 24% HT du loyer annuel 7 % HT (8,40 % TTC) : de 50 000€ à 200 000€ + 12 % HT du loyer annuel 5 % HT (6 % TTC) : Au-dessus de 200 000€ + 10 % HT du loyer annuel
Location <u>Si loyer mensuel > 1000 € HT / mois :</u> Locaux commerciaux ou professionnels	→	16 % HT (19,20 % TTC) du loyer HT annuel
<u>Si loyer mensuel ≤ 1000 HT mois</u>	→	2 mois de loyer HT
<u>Si en sus de la location se négocie :</u> Le paiement d'un droit d'entrée, le rachat d'agencements. Rajouter aux honoraires calculés ci-dessus	} }	6,5 % HT (7,80 % TTC) du montant négocié
REDACTION DES ACTES Bail, compromis de vente Etat des lieux	} }	1 000 € HT (1 200 € TTC) 420 € HT (504 € TTC)